



Accident de velo avec un chien reconnu du tiers

Par **Champagnat**, le **30/08/2010** à **18:25**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident de vélo lors d'une sortie entre amis, un chien m'a percuté et je suis tombé et cassé le fémur: hospitalisation, opération pose d'un clou Gamma, rééducation kiné, je suis actuellement au chômage et j'ai eu cet accident début mai, nous sommes bientôt en septembre l'assurance me dit 4 mois après que l'assurance adverse n'a pas répondu. Comment peut-on bouger les choses, il y a -t-il un délai de réponse car à ce jour je suis encore prolongé et je touche que la moitié de mon salaire et j'ai avancé tous les frais. De plus l'assurance qui est la Macif me dit également que pour le corporel elle est obligée d'attendre la réponse de la Matmut et que pour le velo je ne suis pas assuré (cela fait plus de 20 ans à la Macif).

Je ne sais plus quoi faire.

Cordialement

jp

Par **chaber**, le **03/09/2010** à **06:36**

Bonjour

Selon l'art 1385 du code civil le propriétaire d'un chien égaré ou échappé est responsable. Apparemment le propriétaire est connu puisqu'il y a compagnie d'assurance.

Votre Cie d'assurance effectue un recours tant pour le matériel (votre vélo) que pour vos dommages corporels.

Si vous avez une protection juridique, il ne faut pas hésiter à l'utiliser pour aller devant un tribunal avec l'avocat que vous aurez choisi. Ce dernier demandera une provision à valoir sur votre indemnité après consolidation

Par **stbob30**, le **26/09/2010** à **11:05**

Vous pouvez aussi vous adresser à une association d'AIDE AUX VICTIMES - demandez à la Mairie ou service de Police ou Gendarmerie du lieu de votre domicile pour obtenir les coordonnées de cette association -.
bon rétablissement